

Pour retrouver tous vos articles au quotidien, abonnez-vous à "votre" Newsletter sur notre site internet : www.fce.cfdt.fr

N°

196

SEPTEMBRE/OCTOBRE 2018 >

Cfdt:

MAGAZINE

C H I M I E / E N E R G I E



RÉMUNÉRATION

EMPLOIS

NÉGOCIATION

TRAVAIL

RETRAITES

EUROPE

ENVIRONNEMENT

SOLIDARITÉ

OBJECTIF

COOPÉRATION

INNOVATION

AVENIR

LIBRE

ÉCOLOGIE

**ENSEMBLE
OSONS
UN AVENIR
MEILLEUR**



Pages spéciales - CFDT Magazine N° 446 septembre/octobre 2018
Ce magazine est conçu avec les normes Imprim'Vert

FLASHEZ
MOI ;)

mmIEUX SOUTENIR VOS COLLABORATEURS

GRÂCE À NOTRE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

En cas d'accidents de la vie, notre équipe dédiée à l'*accompagnement social* apporte à vos collaborateurs et à leur famille soutien et conseils pour trouver des solutions adaptées.

malakoffmederic.com

N°Cristal 09 69 39 12 13

APPEL NON SURTAXE



malakoff médéric

SANTÉ • PRÉVOYANCE • RETRAITE

ON VOUS **mm**



La France n'est plus la Gaule...depuis l'an 486 !

L'année 2018 n'aura pas connu de véritable trêve estivale. Sur le plan politique, l'incroyable épisode politico-médiatique de « l'affaire Benalla », nom du chargé de mission auprès du président de la République, aura empêché la réforme constitutionnelle voulue par le chef de l'Etat d'être examinée par l'Assemblée nationale cet été. L'annonce de la démission de Nicolas Hulot, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, les résultats décevants de la croissance économique du pays, la valse-hésitation sur le prélèvement à la source des impôts ont semé le doute sur les compétences et la cohésion du gouvernement. L'annonce du quasi-gel des pensions de retraite pour les deux années à venir est une véritable injustice. En pleine concertation sur la réforme des retraites, cela donne des signaux inquiétants sur les objectifs recherchés et renforce les opposants systématiques.

La FCE-CFDT ne se reconnaît pas dans le « Gaulois réfractaire à tout » décrit par le chef de l'Etat en marge d'un discours à Copenhague. Loin de cette vision archaïque, nous sommes au contraire ouverts à la négociation et au dialogue, mais pas dans n'importe quelles conditions et pour n'importe quels objectifs ! Nous attendons des réformes et des lois à venir, qu'elles améliorent la situation des salariés et des citoyens.

Les retraites : pour mettre en place un système plus lisible, plus juste et plus solidaire envers les plus fragiles,

qui accroisse l'équité entre les hommes et les femmes et couvre l'ensemble des travailleurs.

L'assurance chômage : pour responsabiliser d'avantage les employeurs, en particulier ceux qui abusent des contrats précaires et pour renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emplois.

Le plan pauvreté : pour plus de solidarité en donnant de véritables moyens d'accompagnement des personnes en très grandes difficultés.

La santé au travail : pour simplifier et améliorer le système de prévention et de réparation, en améliorant la qualité de vie au travail.

Vouloir réformer, vouloir faire entrer la France dans « le nouveau monde » est impératif mais exigeant. Il faut avant tout donner du sens aux réformes que l'on veut mettre en place et en faire partager les objectifs. C'est savoir écouter, savoir s'appuyer sur l'ensemble des composantes de la société, y compris les organisations syndicales et veiller à ne pas opposer les uns aux autres. Pour la FCE-CFDT, c'est traduire dans les réformes nos valeurs et les mettre en actions. En cette rentrée plus que jamais, revendiquons que la justice sociale soit LA priorité.

SOMMAIRE

ACTUALITE

pages

1 Le prélèvement à la source : le PAS

4

AGIR

pages

2 DEVELOPPEMENT / La CFDT décolle chez Mayet !

6

BRANCHE

pages

3 PHARMACIE / La coordination Sanofi en séminaire pour préparer sa rentrée

11

S'OUVRIRE

pages

4 PHARMACIE / La FCE rencontre Energy

12

5 EUROPE / Industrial european trade union la région Sud-Ouest à l'heure de l'apprentissage !

13

6 PHARMACIE / Hausse de la CSG, gel des pensions, les retraités disent non au passage en force !

14

ENCART

L'HYDRO-ÉLECTRICITÉ, UN OUTIL MAJEUR AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



/ CFDT Magazine Directeur de la publication : Frédéric Sève, Imprimerie : Wagram Editions, 8 rue Salvador Allende 95870 Bezons : N° CPPAP : 1122 S 06265 - ISSN : 0395-5621
 / Magazine chimie énergie Directeur de la rédaction : Dominique Bousquenaud / Responsable de la communication : Lionel Martino / Assistante de la communication et maquettage : Christelle Lemaitre / Conception graphique et illustration : Angelo Da Rocha / Assistant graphiste : Alexis Azarias
 /Photos : Crédits photos : / © FCE-CFDT - © Adobe Stock /
 Vous pouvez retrouver et télécharger les articles du Magazine chimie énergie sur Internet, site FCE : www.fce.cfdt.fr / e-mail : fce@fce.cfdt.fr



LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : LE PAS

Réfractaire à la mensualisation ? Adeptes du paiement par tiers ? Bye-bye le choix ! Après des années de discussions, de tremblements et de débats, la France est le dernier pays européen à l'appliquer, mais il est désormais implanté dans notre fiscalité : le PAS est arrivé !

A compter du 1^{er} janvier 2019, tous les contribuables seront soumis mensuellement au prélèvement à la source.

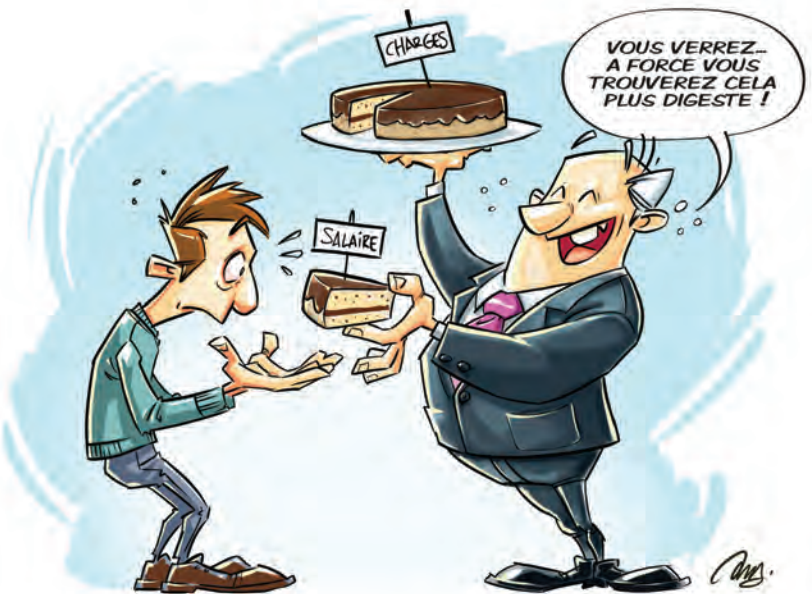
ALORS, CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

① Le taux personnalisé :

Lorsque vous avez rempli votre dernière déclaration de revenus (revenus 2017) en ligne, vous avez été informé « du taux personnalisé » de votre foyer fiscal (en fin de déclaration). Sinon, vous le retrouverez sur votre avis d'imposition. Vous savez désormais quel pourcentage de votre salaire (ou revenu si vous êtes indépendant) sera prélevé à la source à partir de janvier 2019.

Dans le courant du dernier trimestre 2018, votre centre des impôts transmettra à votre employeur le taux de prélèvement à la source auquel vous êtes soumis. L'employeur peut même (mais sans obligation) le faire figurer sur votre bulletin de salaire dès septembre, et indiquer le montant qui sera prélevé (il s'agira donc d'une information destinée à vous familiariser avec le montant retenu).

Lorsque l'on est marié, chacun reste soumis au prélèvement à la source sur ses revenus propres. Mais il peut y avoir des disparités de ressources entre les époux. Pas de panique ! Les conjoints peuvent opter pour un taux d'imposition différencié en fonction de leurs revenus respectifs. Ce taux sera calculé pour chacun des conjoints par l'Administration, et transmis à



chaque employeur (évidemment les deux taux cumulés seront égaux au taux global à payer par le foyer fiscal !).

Vous avez pu choisir lors de votre déclaration la communication de ce taux à votre employeur, ou pour des raisons personnelles (confidentialité), choisir qu'il ne soit pas communiqué, et opter pour un taux « neutre » (calculé par les Impôts en fonction de vos revenus déclarés). Vous devez en faire la demande à votre centre des impôts. La différence de montant entre le taux neutre et le taux personnalisé fera l'objet d'un prélèvement directement sur votre compte bancaire.

C'est à noter : en 2018, lors de votre déclaration, vous avez été obligé de communiquer vos coordonnées bancaires au centre des impôts (en ligne ou en version papier). Vérifiez bien la justesse de ces informations, et prévenez votre centre en cas de changement de coordonnées bancaires.

Le taux neutre s'applique aussi lorsque :

- ▶ C'est votre 1^{ère} déclaration de revenu seul
- ▶ Vous commencez à percevoir un salaire ou des revenus (si indépendant)
- ▶ Votre CDD est d'une durée de 2 mois
- ▶ Votre CDD est à terme im-



précis (par exemple, en cas de remplacement d'un salarié en maladie...)

② Le premier PAS aura lieu en janvier 2019

Finis la mensualisation ou le versement de tiers. Vous paierez votre impôt 12 mois sur 12.

Le bénéfice du PAS est qu'en cas de modification de vos ressources (significative), de votre situation de famille (divorce, mariage, perte d'emploi...) vous pourrez demander la réévaluation de votre impôt mensualisé dans le courant de l'année, et non plus attendre un an pour que le prélèvement mensuel soit modifié. Pour cela, vous pourrez simuler votre nouvelle imposition et connaître votre nouveau taux sur le site impots.gouv.fr. Si le nouveau taux signifie un changement important de montant (à la hausse ou à la baisse), vous pourrez demander à votre centre des impôts de modifier le prélèvement mensuel. Ainsi, il y a moins de risque de

mauvaise surprise, de régularisation en fin d'année.

③ Déclaration des revenus de 2018 au printemps 2019

Comme à chaque printemps, vous ferez votre déclaration de revenus (obligatoirement en ligne, car à compter de 2019, tous les contribuables devront déclarer leurs revenus en ligne). Finie la version papier !

La déclaration reste obligatoire pour faire le bilan de votre situation familiale, et dresser l'inventaire de vos revenus, et bénéficier d'éventuels crédits d'impôts (emplois à domicile).

À la fin de votre déclaration, vous serez informé du taux de prélèvement à la source (le PAS) qui sera appliqué sur votre salaire en septembre 2019.

Le cas particulier des crédits d'impôt : si vous employez une personne à domicile (vous l'aviez déjà fait en 2017, donc une base fiscale existe déjà, vous avez droit à un crédit d'impôts. Le fisc vous

versera alors un crédit d'impôts de 30% au premier trimestre 2019. Le solde vous sera versé en août 2019, après l'établissement de votre déclaration de revenus (au printemps 2019).

Si vous avez employé un salarié à domicile pour la 1^{ère} fois en 2018 (chèque CESU, cours particuliers par un organisme...), le crédit d'impôt est maintenu et vous sera versé intégralement à la fin de l'été 2019.

Après quelques ultimes spasmes médiatiques (on y va, on n'y va pas...) le PAS entrera bien en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Si La CFDT est favorable au prélèvement à la source, pour autant elle attend toujours une véritable réforme fiscale avec une vraie individualisation de l'impôt, avec plus de progressivité, de redistribution. En clair un impôt réellement basé sur les revenus plutôt que des jeux de TVA qui ne prennent pas en compte les revenus de chaque contribuable ! •

LA FAQ

J'ai été licencié le 1^{er} juin, et j'ai des allocations chômage, ou bien : je suis en arrêt maladie depuis plus d'un mois et c'est la Sécurité sociale qui me verse mes indemnités journalières, ou bien : je suis en congé parental, ou encore : je serais à la retraite le 1^{er} octobre. Comment le prélèvement à la source est-il organisé si je n'ai plus de versement de salaire ? ?

Pour les titulaires de revenus de remplacement comme les pensions de retraite, l'allocation de retour à l'emploi, les indemnités maladie, ou de congé parental, l'impôt sera prélevé à la source par les caisses de retraite, Pôle Emploi ou la Caisse primaire d'assurance-maladie, en fonction d'un taux calculé et transmis par l'Administration fiscale. La mise en place du prélèvement sera automatique.

J'ai perçu des revenus exceptionnels (indemnités de rupture de contrat de travail imposables en partie, indemnités de fin de CDD, j'ai eu des plus-values immobilières (vente d'appartement en résidence secondaire), des plus-values mobilières (j'ai vendu des actions), j'ai perçu des intérêts sur mon épargne. Et ce, dans le courant de l'année 2018, je n'aurais pas à les déclarer en 2019 !...

FAUX ! Ces revenus resteront imposés en 2019. Vous devrez les déclarer (et, oui !), et vous devrez vous acquitter des impôts dus qui seront prélevés directement sur votre compte bancaire.

J'ai lu que : en 2018, je déclare mes revenus 2017, en 2019 je verse des impôts sur mes revenus de 2019, est-ce que cela veut dire que je ne paye pas d'impôts sur mes revenus 2018 ?

Alors, en 2019 (au printemps), vous ferez une déclaration (informatique obligatoirement) de vos revenus 2018. Vous aurez votre avis d'imposition en septembre (comme, c'est le cas aujourd'hui). L'impôt sur les revenus sera effacé par l'attribution d'un CIMR : crédit d'impôt modernisation du recouvrement. Si vous avez perçu uniquement des revenus non exceptionnels (salaires, retraite), aucun impôts sur le revenu 2018 (mais les revenus exceptionnels seront taxés, voir plus haut).

Cela ne veut pas dire que vous ne payez pas d'impôts en 2019 sur vos salaires et pensions 2018 ! Cela veut juste dire qu'il ne peut y avoir une double imposition en 2019 PUISQUE, DES LE MOIS DE JANVIER 2019, VOUS SEREZ SOUMIS AU PRELEVEMENT A LA SOURCE !

Le CIMR est une écriture comptable, pas une année blanche fiscale. Pas un cadeau fiscal. Juste un ajustement...



LA CFDT DÉCOLLE CHEZ MAYET !

L'entreprise Mayet fait partie du groupe Texen. Son site situé à Pierre-de-Bresse (71) compte 230 salariés. Cette entreprise de la Plasturgie fabrique des produits pour la cosmétique de luxe. Fabian Titeux, 37 ans, y est régleur. Il a rejoint la section CFDT dès sa création en 2015 grâce à Marie-Hélène Villebière. Il est délégué syndical CFDT. Aux dernières élections, la CFDT est passée de 60 à 83% de voix. C'est à cette occasion que Mag FCE l'a rencontré.

MAG FCE : *Fabian, comment expliquer la belle progression de la CFDT chez Mayet ?*

Fabian Titeux : Nous avons bien négocié ces dernières années sur les qualifications, les primes, et les salaires. De plus, constatant que l'affichage ne suffisait pas, nous avons mis en place des tournées d'atelier, ce qui a permis de gagner la confiance des salariés. Et puis, l'actualité au niveau du groupe était inquiétante, il fallait défendre nos acquis sachant que les résultats de l'entreprise étaient en augmentation.

MAG FCE : *Une campagne électorale, ça se prépare, non ?*

Fabian : La direction a anticipé les élections pour passer au CSE tous les sites du groupe à la fois. Avant, 6 élus cumulaient les sièges DP et CE. Avec le CSE, il fallait trouver des personnes différentes pour les 10 sièges de titulaires. Donc, je devais recruter 10 candidats à minima. Je suis alors allé démarcher tous les salariés dans les bureaux, les ateliers, les équipes de suppléance, et l'équipe de nuit, parler des élections, leur proposer d'être candidat, et d'adhérer pour pouvoir se présenter. Ça n'a pas été facile, mais je me suis accroché, et ça a payé.

MAG FCE : *Gagner les élections, qu'est-ce que ça change pour la section ?*

Fabian : Je suis très satisfait, car j'ai trouvé des gens motivés. Le Sycebo nous a fait une formation, et ça a rassuré les nouveaux élus sur le syndicat. Maintenant, l'idée est de répartir les tâches au



De gauche droite Fabian Titeux, Latifa Perrot, Christelle Carrette, Nathalie Rabut, Margaux Xolin, Christiane Beltramelli, Carine Ravat, Marie-Hélène Villebière, Sylvie Galmard, Marc Picard

sein de l'équipe et de mettre en place des réunions de section mensuelles pour préparer les réunions du CSE.

Le nombre d'adhérents augmentant il faut leur proposer des « plus ». Les informer en priorité après les réunions avec la direction, les impliquer et leur montrer à quoi sert un syndicat. Avant la mise en place du CSE, j'avais invité aux réunions NAO notre seule adhérente non élue. Ça lui a donné envie de se présenter. Ça montre aussi aux salariés qu'on n'a pas toujours ce qu'on veut même si on fait le maximum.

MAG FCE : *Quel serait maintenant le carnet de route de la CFDT Mayet ?*

Fabian : La prochaine étape est la mise en place d'un comité de groupe suite à la recomposition du groupe. Pour ma part, je souhaite que ce que la CFDT a obtenu sur le site serve de référence aux autres, et pourquoi pas négocier un accord de dialogue social. Je sais

que je peux compter sur mon syndicat pour m'accompagner dans ces missions. D'ailleurs, je suis en contact régulier avec Jacques Amiot, secrétaire général, et Sandrine Guignard, membre de l'exécutif. C'est elle qui suit également ma section.

MAG FCE : *Militer, c'est une expérience humaine ?*

Fabian : Militer m'a permis de former un groupe, comme une petite famille. Mon implication dans la CFDT me permet d'avancer et de rester accroché à mon travail. Si je n'avais pas eu le syndicat, le CE, et les liens avec le personnel, je ne sais pas si je serais resté dans l'entreprise. Les patrons pensent qu'on est dans le syndicat pour les embêter, alors que, c'est parfois une source de motivations supplémentaires.

MAG FCE : *A bon entendeur, salut !*

Cfdt:

CHIMIE ÉNERGIE

La Fédération Chimie Energie CFDt couvre les entreprises des branches professionnelles du caoutchouc, de la chimie, des industries électriques et gazières, des instruments à écrire, de la navigation de plaisance, du papier-carton, du pétrole, de la pharmacie, de la plasturgie et du verre. Elle s'engage pour un développement durable qui permette à chacun de vivre décemment, dans le respect de l'environnement. Elle œuvre pour la transition énergétique et soutient activement l'émergence de filières industrielles. Par son action au quotidien, elle contribue à créer les emplois de demain. Pour la FCE-CFDt, l'emploi est une condition de la réussite de la transition énergétique mais en aucun cas une variable d'ajustement. Cette transition doit anticiper les mutations industrielles et numériques pour assurer les transitions professionnelles. Elle doit permettre, par le dialogue social, de sécuriser les parcours des salariés et favoriser le développement des entreprises

NOUS CONTACTER

**FÉDÉRATION
CHIMIE ENERGIE CFDt**
47-49, avenue Simon
Bolivar 75019 Paris
• Téléphone : 01.56.41.53.00
• Site internet :
<http://www.fce.cfdt.fr>
• Courriel :
fce@fce.cfdt.fr

L'HYDRO-ÉLECTRICITÉ, UN OUTIL MAJEUR AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

L'hydro-électricité fournit 12 à 14% de la production d'électricité en France, avec une puissance installée de 25,5 GW dont quelque 14 GW totalement flexibles (lacs et STEP) et 4 GW modulables (éclusées). L'énergie productible annuelle moyenne est d'environ 68 TWh. Le parc hydraulique compte plus de 2500 installations, dont 90% sont des centrales au fil de l'eau. Ce parc fait de la France le deuxième pays européen producteur d'hydroélectricité, après la Norvège.

► L'hydro-électricité est la première des énergies renouvelables. Son potentiel et ses atouts pour la France et son indépendance énergétique se doivent d'être défendus et préservés, à un moment où la mise en concurrence des concessions hydrauliques, exigée par la Commission européenne, fait peser les plus grands risques sur l'avenir de cette énergie et, indirectement pour la gestion de la ressource en eau du pays.

L'hydroélectricité est un outil performant et compétitif pour répondre aux enjeux de la décarbonation de la production d'électricité. Elle joue un rôle essentiel dans la flexibilité et la stabilité du système électrique. En effet, elle constitue la technologie de stockage la plus mature et la plus performante, en attendant le déploiement des techno-

logies émergentes à l'horizon 2030. Grâce à leur fonction de stockage, les STEP (stations de transfert d'énergie par pompage) et les réservoirs contribuent à maintenir l'équilibre entre production et consommation sur le réseau électrique, tout en limitant les coûts de production lors des pics de consommation. Ces installations jouent également un rôle important pour gérer la variabilité des énergies renouvelables intermittentes et non pilotables (éolien, solaire photovoltaïque). Sa capacité à fournir rapidement des puissances importantes lors des pointes de consommations ou défaillances de production, rend l'hydraulique primordiale dans le fonctionnement du réseau électrique.





Nous jugeons essentiel de rappeler ce rôle majeur de la production hydraulique, garant de la sûreté du système électrique et de la sécurité des approvisionnements énergétiques du pays. Par ailleurs, l'hydro-électricité est indispensable à la réalisation de plusieurs missions d'intérêt économique général, notamment la gestion de la ressource en eau du pays, un bien commun. Faut-il rappeler que les retenues hydroélectriques représentent plus de 70% des réserves nationales d'eau de surface ? Elles jouent un rôle important dans l'économie locale, en matière d'alimentation en eau potable, d'irrigation agricole, de gestion des crues, de protection de la biodiversité, d'aménagement des activités de baignade et de pêche, de tourisme... Toutes ces activités reposent sur un partenariat fondé sur la confiance entre les acteurs du territoire et les opérateurs des barrages.

AUGMENTER LE POTENTIEL DE L'HYDROÉLECTRICITÉ, C'EST POSSIBLE !

► La précédente PPE prévoyait une faible progression pour l'hydroélectricité, (en incluant l'énergie marémotrice), en termes de puissance totale installée (+ 500 à 750 MW) et d'énergie produite annuellement (+ 2 à 3 TWh) à l'horizon 2023.

ECHÉANCE	PUISSANCE INSTALLÉE	ENERGIE RENOUVELABLE (HORS STEP) PRODUITE EN ANNÉE MOYENNE
31 DÉC. 2018	25 300 MW	61 TWh
31 DÉC. 2023	Option basse 25 800 MW	Option basse 63 TWh
	Option basse 26 050 MW	Option basse 64 TWh

Des appels d'offre sur la petite hydroélectricité ont été lancés, avec un volume attribué de 27 MW en 2017, et un volume attribuable de 105 MW entre 2018 et 2020. Il s'agit soit de nouvelles installations complètes soit de l'équipement de barrages ou de seuils existants (anciens moulins par exemple).

Mais, au-delà de ces nouveaux aménagements, le potentiel de développement de l'hydroélectricité est loin d'être négligeable, notamment :

► au travers du suréquipement des installations existantes : près de 350 MW de projets sont identifiés au moyen de travaux à réaliser sur les grandes installations, si les conditions économiques et réglementaires favorisent ces investissements

► par la rénovation des installations existantes de toutes tailles, qui permet d'augmenter leur puissance et/ou leur rendement

Dans son étude « Visions Energie-Climat 2030-2050 », l'ADEME estime que la création de nouvelles installations en petite hydraulique et la rénovation du parc de grande hydraulique permettraient de parvenir à une augmentation du productible annuel de 7 TWh d'ici 2030, par rapport à 2010.

Par ailleurs, la PPE précédente prévoyait d'engager d'ici à 2023 des projets de stockage sous forme de STEP, en vue d'un développement de 1 à 2 GW de capacités entre 2025 et 2030 ►►



L'HYDRO-ÉLECTRICITÉ, UN OUTIL MAJEUR AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

La FCE-CFDT soutient cette augmentation du potentiel hydro-électrique des grandes installations tout comme la rénovation du parc, le développement de nouveaux projets et l'amélioration du rendement de la petite hydraulique existante, afin d'atteindre l'objectif de 40% d'électricité renouvelable à l'horizon 2030, fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). Elle demande que la PPE en cours d'élaboration définisse un cadre clair et favorable à ces investissements.

Elle soutient également l'objectif de développement de STEP à l'horizon 2030 : des projets existent aujourd'hui qui ne demandent qu'à se concrétiser afin de répondre aux besoins de flexibilité et de sécurité du réseau français mais aussi européen.

Ces projets d'investissements doivent pouvoir être réalisés dans le respect de la Directive cadre sur l'eau et de la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA). Toutefois, il serait souhaitable de rechercher un juste milieu à atteindre entre le classement des cours d'eau, qui vise à garantir leur bon état écologique et la protection de la biodiversité, et la valorisation de l'énergie hydro-électrique. Cela nécessite de bien identifier les zones propices au développement de l'hydroélectricité, et de veiller à la haute qualité environnementale des nouveaux équipements.

Le poids des taxes, d'une manière générale, se doit d'être stabilisé si ce n'est revisité et infléchi, afin que l'hydro-électricité puisse apporter son concours à la transition énergétique en cours.

En particulier, une réforme de la fiscalité et du TURPE associés aux STEP doit permettre de faciliter le déploiement des moyens de stockage d'électricité, dont les STEP resteront des acteurs majeurs en 2030.

Le pragmatisme du gouvernement à l'égard du nucléaire doit s'appliquer aussi à l'hydro-électricité car elle est un atout majeur de la transition énergétique et de sécurisation du système électrique dans la durée, de la défense de l'intérêt général et de l'emploi dans les territoires.

NON À L'OUVERTURE DES CONCESSIONS À LA CONCURRENCE

► L'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques est réclamée depuis des années par la Commission européenne qui a adressé une mise en demeure à la France en octobre 2015. La France a répondu avec la loi de transition énergétique d'août 2015. Cette loi prévoit le regroupement des barrages par grandes vallées, avec une date d'échéance commune pour tous les ouvrages, et la création de sociétés d'économie mixte (SEM) afin de limiter la privatisation des ouvrages. Ces SEM associeraient l'Etat, les collectivités territoriales intéressées et des opérateurs privés, dans un processus très encadré. La loi a aussi introduit la possibilité de prolonger les concessions "en contrepartie de la réalisation de travaux nécessaires pour atteindre les objectifs de la politique énergétique".

C'est dans ce cadre que le gouvernement français a transmis, en mars 2017, à la Commission européenne, les dossiers de demande de prolongation des concessions hydroélectriques de la Truyère (Aveyron) et du Lot amont exploitées par EDF, ainsi que la concession du Rhône par la Compagnie nationale du Rhône (CNR), filiale du groupe Engie. ►►



La FCE-CFDT s'est positionnée dès le départ contre cette ouverture à la concurrence des concessions hydro-électriques, au regard du rôle majeur de l'hydro-électricité en France et des enjeux de sûreté du système électrique, de sécurité d'approvisionnement énergétique, de gestion de la ressource en eau et de protection de la biodiversité. Cette ouverture à la concurrence risquerait de remettre en cause l'équilibre global du système électrique et la bonne régulation de la production d'électricité renouvelable. Le renouvellement des concessions hydrauliques ne doit pas se regarder uniquement sous l'angle de la concurrence et du profit financier. Les volets industriels, sociaux, environnementaux ainsi que celui des emplois et compétences sont prioritaires.

► La FCE-CFDT a revendiqué et soutenu résolument la prolongation des concessions actuelles en contrepartie d'investissements pour rénover les installations et augmenter leur puissance et/ou leur rendement. C'est le seul levier de maintien d'un système optimisé ayant fait ses preuves et le seul dispositif capable de répondre rapidement aux attentes des territoires et des collectivités locales en matière de retombées économiques. En tout état de cause, elle demande des garanties sur la réalisation des investissements nécessaires à la pérennisation de l'outil de production et à la bonne réalisation des missions de service public assurées par les gestionnaires des installations hydrauliques. A cet égard, elle rappelle l'impératif de garantir la sécurité absolue des installations.

La prochaine PPE ne peut faire l'impasse sur les dimensions politiques, industrielles, sociétales et sociales du système concessionnaire, sur ses impacts potentiels sur les opérateurs historiques, ses conséquences sur l'emploi (direct et indirect), qui revêtent un enjeu national. La spécificité de la législation française, avec son marché de concession dans lequel l'Etat est propriétaire des ouvrages et concède l'exploitation doit être prise en compte.



Il est primordial que les principaux acteurs concernés s'accordent sur la nécessité de préserver un secteur d'activités ancré dans les territoires et source de développement, dès lors que le principe d'intérêt général reste le moteur principal et partagé. ►►

En conclusion :

La FCE-CFDT est très attachée à la défense et à la pérennisation de l'outil de production hydraulique français, première des énergies renouvelables du pays. Elle croit au potentiel de développement de cette énergie et soutient les nouveaux projets aussi bien dans le domaine de la petite hydraulique que dans la modernisation du parc existant, afin de contribuer à l'objectif de 40% d'électricité d'origine renouvelable en 2030. Nous demandons que la prochaine PPE mette en place le cadre économique et réglementaire adapté pour permettre ces investissements.

La filière hydroélectrique contribue aujourd'hui au développement des territoires ruraux et de montagne. Elle génère plus de 20 000 emplois. L'objectif d'une production supplémentaire de 3 TWh pourrait se traduire par la création de 10 000 emplois supplémentaires, selon une étude du BIPE pour le Syndicat des Energies renouvelables parue en 2013, dus aux investissements et à l'exploitation de la filière.

Dans ce contexte de la transition énergétique, la FCE-CFDT maintient son opposition à l'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques. En effet, celle-ci risquerait de conduire à la désoptimisation d'un outil industriel performant, géré dans le cadre d'un équilibre économique global par les opérateurs historiques, dans le souci des nombreuses missions de service public qui leur incombent, en partenariat avec les collectivités territoriales concernées



LA COORDINATION SANOFI EN SÉMINAIRE POUR PRÉPARER SA RENTRÉE

Les 12 et 13 juin, 55 militant(e)s du groupe Sanofi se sont réunis en séminaire à Leucate, sur le territoire du syndicat Languedoc-Roussillon.

Les équipes de la R/D ont commencé par la présentation de la cession de l'activité des anti-infectieux à Evotec, un groupe allemand, déjà fortement impactée il y a deux ans par une première réorganisation, avec la mutation de 90 salariés du site toulousain vers le pôle lyonnais. Cette nouvelle cession est source d'inquiétudes et de stress pour les salariés.

Ensuite, les équipes de Sanofi Aventis France, la force de vente du groupe, ont expliqué avec beaucoup d'émotion le déroulement de la cession de la gamme des produits génériques du groupe Zentiva au fonds d'investissement américain Advent, et la situation des salarié(e)s au quotidien depuis plus de quinze mois. Elles ont fait part aussi de leurs craintes face à ces décisions économiques et sociales discutables et des effets néfastes sur le groupe.

Les travaux se sont poursuivis avec la nouvelle négociation pour le repositionnement et l'accompagnement des élus et mandatés. Ce sujet,

en lien avec la mise en place du comité social et économique (CSE) a suscité de nombreux échanges sur la reconnaissance des compétences acquises au cours du mandat syndical et sur l'accès à la formation. La coordination a fait un point d'étape sur l'avancement, dans le groupe, des négociations CSE.

La 2^e journée de travail a été consacrée au développement syndical, avec les actions mises en place depuis quelques mois, impliquant l'ensemble des militants sur le diagnostic afin de construire un tableau d'analyse sur la représentativité et le taux d'adhésions de chaque établissement, de chaque entreprise et du groupe. Avec cette analyse, le groupe de travail a mis à disposition de nouveaux outils comme la création de QR Codes pour avoir des questionnaires en ligne, le bulletin d'adhésion, etc., et la réalisation de micromodules de formation à destination des sections.

Ce groupe a aussi fixé des objectifs, en ligne directe avec la résolution du congrès confédéral de Rennes.

Une réflexion sur le suivi du développement sera conduite, avec, notamment, la création de nouvelles sections. Pour réussir ce challenge, il est nécessaire de valoriser les résultats obtenus par la négociation et d'organiser la proximité auprès des salarié(e)s.

Enfin, ce séminaire s'est conclu par un point sur les ruptures importantes du médicament qui impactent fortement la production et les forces de vente, avec le risque d'une perte sensible du portefeuille produits auprès des clients.

Les équipes CfdT de Sanofi ont toute la confiance et le soutien de la FCE-CfdT dans la réussite de leur développement, ainsi que dans leur capacité à créer de l'innovation sociale, avec l'obtention de nouveaux droits pour les salarié(e)s du groupe, mais aussi des garanties pour celles et ceux qui le quittent.

Pour la FCE-CfdT, la qualité, l'engagement des militant(e)s, la richesse des débats portés sont le signe de la vitalité de la CfdT Sanofi. •





LA FCE RENCONTRE

ENERGAY

C'est dans les locaux de la Fédération Chimie Energie Cfdt que Jean-Marc Croce, délégué fédéral en charge de la discrimination, du handicap et du logement, a rencontré Florian Baratte, président d'EnerGay, association des lesbiennes, gays, bi et trans (LGBT) des Industries électriques et gazières, et de leurs ami(e)s. Cette association a été créée le 6 février 2002.

MAG FCE : *Bonjour Florian, afin de mieux te connaître peux-tu te présenter ?*

Florian : J'ai 34 ans, je suis salarié d'EDF à la DPN (Division Production Nucléaire) depuis quatre ans, et cela fait plus d'un an que je suis président d'EnerGay.

MAG FCE : *Peux-tu nous décrire ton association ?*

Florian : C'est avant tout une association professionnelle qui lutte contre les discriminations envers les LGBT, et nos principales actions s'articulent autour du soutien aux salariés dans la branche des Industries électriques et gazières.

Nous accompagnons les managers sur les questions LGBT, nous organisons des réunions de prévention sida, MST (le sida ne touche pas que les personnes LGBT, comme les MST), et nous favorisons les actions sociales envers les LGBT.

Nous avons en plus une ligne téléphonique à disposition des salariés et des managers pour répondre à toutes leurs questions lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes sur ces sujets, ou qu'ils souhaitent de l'aide pour dépasser les difficultés qu'ils rencontrent.

Nous travaillons pour l'ensemble des salarié(e)s des IEG et notre association est toujours en pleine évolution et se régionalise de plus en plus (8 référents régionaux). Nous sommes adhérents dans d'autres groupes, comme l'association Inter-LGVT, pour



la marche des fiertés à Paris, et Homoboulot, regroupement d'associations professionnelles qui luttent contre l'homophobie.

MAG FCE : *Quels projets as-tu pour ton association ?*

Florian : Nous travaillons avec des personnes transgenres ou qui ont suivi une réassignation sexuelle, pour les accompagner dans leur équipe ou

service. EnerGay propose des formations à leurs collègues de travail et managers pour faciliter leur intégration.

MAG FCE : *Quelles difficultés rencontres-tu au travers de ta fonction et de ton association ?*

Florian : Nous n'avons pas de difficultés particulières, mais nous avançons en même temps que notre société et nos entreprises. Nos actions et notre travail se règlent à leur rythme, et nous devons accompagner nos entreprises pour qu'elles évoluent malgré ces différences de tempo. Nous reconnaissons que sur de tels sujets, nous avons de la chance, car les entreprises des IEG sont à l'écoute. Nous essayons également de trouver des solutions pour le bien-être et l'intégration de l'ensemble des salariés LGBT.

MAG FCE : *Florian as-tu un message à faire passer à nos lecteurs ?*

Florian : Notre association est ouverte à tout le monde, pour nous soutenir et nous aider dans nos actions, comme le Sidaction. On est ouvert à toutes et tous et, c'est ensemble, et sans clivage, que nous combattons les discriminations dans nos entreprises et dans la société.

La Fédération Chimie Energie s'inscrit pleinement dans le travail et la démarche d'EnerGay, et elle se mobilise afin de sensibiliser ses équipes syndicales à lutter au quotidien au sein de leur entreprise contre les discriminations et l'homophobie. •



LA RÉGION SUD-OUEST À L'HEURE DE L'APPRENTISSAGE !

Les organisations syndicales de la région Sud-Ouest (Espagne, Portugal et France) affiliées à IndustriAll Europe se sont réunies à l'initiative de la FGMM-CFDT, qui en assurait la présidence. A cette occasion, nous avons décidé d'élaborer des travaux en lien avec les jeunes et l'apprentissage.

Dans un contexte national de réforme de la formation professionnelle et le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », le sujet de l'apprentissage est remis sur le devant de la scène. L'apprentissage fait aussi partie de l'un des 20 principes cités dans le socle européen des droits sociaux qui précise que « *les jeunes ont droit à une formation continue, à l'apprentissage, à un stage ou à une offre d'emploi de qualité dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou la fin de leur scolarité* ».

Selon l'« utilisation » qu'en font certains employeurs, l'apprentissage reste très marqué par des *a priori*. Il est aussi perçu par des familles comme une voie « par défaut » qui rime plus souvent avec échec scolaire qu'avec performance et avenir professionnel. Cependant, la période que nous traversons en Europe sur fond de regain économique et de croissance, ainsi que les nombreuses mutations à venir obligent les entre-

prises à recruter de nouveaux profils de compétences. L'apprentissage est une des réponses à ces enjeux et attentes.

Ce sont pour ces raisons, et à l'initiative des deux fédérations CFDT sous la responsabilité de la FGMM, qu'il a été proposé aux autres fédérations syndicales de la région d'aborder l'attractivité de l'apprentissage et le système ERASMUS.

Lors de cette réunion, nous avons fait le constat que l'apprentissage n'est pas obligatoirement évident dans nos trois pays. En France, nous constatons que le cadre est très réglementé, mais être apprenti est encore mal perçu. En Espagne, la formation professionnelle est budgétairement déficitaire, et l'alternance ne fait pas partie du processus. Au Portugal, la loi prévoit que les apprentis perçoivent un salaire 20% inférieur à celui des salariés en contrat, les stages professionnels n'étant pas rémunérés, les apprentis restent donc peu de temps dans les entreprises. Dans le cadre européen, le chômage des jeunes est un fléau, et le Parlement européen souhaiterait voir augmenter l'enveloppe budgétaire dédiée à la politique de la jeunesse. Les instances européennes n'ont pas les compétences légales sur les questions d'éducation et de formation, ceci reste du domaine national. L'Europe ne peut donc pas imposer de règles contrai-

nantes aux États membres, mais elle peut proposer un cadre européen auquel ils peuvent s'inscrire ou pas. Nous nous sommes accordés sur le principe que l'apprentissage fait partie intégrante de la politique de l'emploi, qu'il est un moyen donné aux jeunes d'entrer plus facilement dans le monde du travail.

L'exemple du dialogue social sectoriel européen de la Chimie, de l'accord de 2017 sur l'emploi durable et les évolutions de carrière marquent la volonté des partenaires sociaux à développer l'apprentissage. C'est un sujet qui est aussi inscrit dans les travaux du dialogue social de l'électricité. La FCE-CFDT s'implique complètement au sein de ces deux dialogues sociaux et développe les positions CFDT sur la sécurisation des parcours professionnels dans nos secteurs d'activité.

Partant de trois axes de réflexion à approfondir (Quelles sont les bonnes raisons pour développer l'apprentissage ? Quels sont les obstacles rencontrés par les apprentis, et quelles pistes d'action pouvons-nous proposer ?), nous avons décidé d'expérimenter un partenariat entre les OS de nos trois pays pour développer des positions et propositions communes à soumettre à un comité exécutif d'IndustriAll Europe. •



HAUSSE DE LA CSG, GEL DES PENSIONS, LES RETRAITÉS DISENT NON AU PASSAGE EN FORCE !

Pour les retraités, l'année 2018 a commencé par la hausse de la CSG sans contrepartie. Le gel de la revalorisation des retraites en 2018, décidé en même temps par le gouvernement, est une provocation supplémentaire à laquelle s'ajoute la mise en veilleuse de la généralisation du tiers payant.

Il y a quelque chose d'indécant dans les propos du président de la République, quand il dit « *Merci* » aux seniors et qu'il ajoute qu'il ne va pas chercher l'argent dans le portefeuille des retraités. La hausse de la CSG financée par les retraités à partir du 1er janvier représente la bagatelle de 4,5 milliards par an.

Les retraités ne lui disent pas « *Merci* » pour l'instauration du prélèvement forfaitaire unique, plus connu sous le nom de « flat tax », qui allège la fiscalité des plus nantis. Entrée en vigueur au 1er janvier 2018, il est une véritable aubaine pour les gros investisseurs.

Ils ne lui disent pas « *Merci* » pour la suppression de la taxe d'habitation, argument spécieux pour faire passer la pilule de la CSG, alors que cette suppression est applicable à tous les contribuables.

Ils ne lui disent pas « *Merci* » pour le blocage des pensions en 2018 et le report de l'augmentation en 2019.

Ces atteintes répétées à leur pouvoir d'achat cristallisent un fort mécontentement des retraités. Elles participent d'une attitude de mépris de la part du gouvernement qui n'envisage à ce jour aucune négociation pour compenser la perte de leur pouvoir d'achat.

On lui dira « *Merci* » si le reste à charge zéro sur les prothèses se met en œuvre sans augmentation des cotisations des mutuelles, mais rien n'est moins sûr. Pour l'heure, le coût des assurances complémentaires santé pour certaines catégories de citoyens – dont les retraités – pèse lourdement dans le budget des ménages, alors que les salariés ont obtenu une généralisation de la participation des employeurs au paiement de leurs cotisations. Nous sommes loin du compte !

LA CFDT RETRAITÉS REVENDIQUE DONC :

Des contreparties à la hausse de la CSG par :

- ▶ Une prise en charge de la complémentaire santé comme promis lorsque les salariés ont obtenu une généralisation de la participation des employeurs au paiement de leurs cotisations ;
- ▶ L'amélioration de l'allocation personnalisée à l'autonomie pour les personnes à domicile ;
- ▶ De nouvelles mesures de financement des EHPAD pour améliorer les conditions de vie des résidents et les conditions de travail du personnel ;
- ▶ La suppression de la cotisation spécifique de 1% sur les pensions de retraites complémentaires, les retraités

relevant de ces régimes restant les seuls contributeurs à une cotisation d'assurance maladie hors CSG.

Un maintien du pouvoir d'achat par :

- ▶ Des mesures concrètes pour compenser les pertes de pouvoir d'achat des retraités ;
- ▶ La revalorisation des basses pensions ;
- ▶ Une indexation des pensions sur les salaires.

En conclusion, le gouvernement présente ses réformes clés en main, écoute les points de vue des organisations syndicales, mais, finalement, décide seul.

C'est à chaque fois le choix du passage en force !

Pour la CFDT Retraités, c'est une profonde erreur. Une société ne se transforme pas s'il n'y a pas dans le même temps une confrontation des points de vue.

Actuellement, le dialogue avec le gouvernement est au point mort. C'est pour cela que nous appelons les retraités à continuer à se mobiliser et à participer aux actions locales proposées par la CFDT Retraités. •



G R O U P E
vyv

Pourquoi choisir le Groupe Mutualiste VYV ?

La garantie d'un accompagnement de qualité, avec des experts dédiés.

Une approche durable et responsable de la protection santé et prévoyance, tout au long de la vie.

Des services performants et innovants, pour se maintenir en bonne santé et réduire ses restes à charge.

Les groupes MGEN, Istya et Harmonie unissent leurs forces et créent le Groupe VYV pour répondre aux nouveaux enjeux de la protection sociale en accompagnant les adhérents dans leurs parcours de santé et de vie, comme les entreprises publiques et privées dans leurs missions auprès de leurs salariés.

Inventons ensemble une protection sociale, mutualiste, performante et solidaire.

Rejoignez notre projet :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr
www.groupe-vyv.fr
 [@Groupe_VYV](https://twitter.com/Groupe_VYV)



ICI, LE GROUPE EDF CONÇOIT DÉJÀ DES SOLUTIONS POUR TRANSFORMER VOS DÉCHETS EN ÉLECTRICITÉ.

Recyclage des déchets agricoles pour développer la biomasse, panneaux photovoltaïques, smartflower™, mini-éoliennes...

La liste des innovations du groupe EDF qui permettent de produire votre propre électricité est longue. Et ça n'est pas près de s'arrêter.

Notre avenir est électrique, et il est déjà là.

